

R. c. Steven Kelly Hayden, Cour provinciale, Saskatchewan, 15 août 2006

M. Hayden a été intercepté pour excès de vitesse. Il était alors accompagné de 3 individus. On avait signalé le vol du véhicule conduit par M. Hayden et les policiers ont décidé de le fouiller. Ils ont trouvé un appareil de numérisation (scanner) et une imprimante, un CD contenant l'image du recto et du verso d'un billet de 100.00\$ ainsi que 7 billets de 100.00\$ contrefaits. M. Hayden a été accusé de possession d'un véhicule volé et de possession de billets de banque contrefaits.

L'accusé était âgé de 26 ans et avait 24 antécédents criminels, dont 1 pour possession de billets contrefaits. Un affidavit de la Banque du Canada a été déposé lors de représentations sur sentence.

Le procureur de la couronne a suggéré une sentence de 28 à 30 mois d'emprisonnement. Le juge a référé à l'affidavit de la Banque du Canada dans sa décision et il a imposé une peine totale de 30 mois d'emprisonnement.